

FÉMINISME • Lasses d'être cantonnées au droit de la famille, des juristes vaudoises se sont regroupées en association. Déterminées, mais non sans humour, elles ont dressé un plan d'action pour faire cesser les discriminations qui les touchent.

Avocats au barreau? Avocatess à la barre

Françoise Boulianne

Avocatess à la barre, c'est le nom de l'association qui vient d'être créée à Lausanne pour «promouvoir et défendre les intérêts de la profession d'avocat exercée par les femmes». Etaient-ils donc menacés? «Oui, répond sans hésiter la présidente et cofondatrice, Me Antonella Cereghetti. Le constat est même dramatique. Les banques, les entreprises et les autorités politiques mandatent majoritairement nos confrères. Les présidents de tribunaux qui dési-

«Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une discrimination consciente et volontaire. Il s'agit plutôt d'habitudes»



Me Antonella Cereghetti (à droite), présidente et cofondatrice de l'association, devant le Palais de justice avec ses collègues Odile Cavin, Mercedes Novier et Katia Elkaim. LAUSANNE, 30 MARS 2001

gnent les avocats d'office, de même. Il n'y avait par exemple pas une seule femme sur les 10 avocats d'office commis au procès des ravisseurs de Stéphane Lagonico. Enfin, pour les 20 chambres des tribunaux vaudois, on ne compte qu'une présidente, bien évidemment celle de la chambre de la famille à Lausanne.» Bref tout se passe comme si les avocates n'étaient jugées compétentes que pour les divorces, pensions alimentaires et autres droits de garde des enfants. «Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une discrimination consciente et volontaire, souligne la présidente. Il s'agit plutôt d'habitudes, d'images mentales. Mes collègues masculins se sentent agressés lorsque je leur en parle, mais ils reconnaissent qu'ils pensent que nous sommes mieux à notre place dans le droit de la famille.»

Pourquoi, dans ce cas, avoir attendu si longtemps avant de réagir? «Je déjeunais parfois avec des copines, dotées comme moi de brevets récents. Nous pleurnichions sur notre triste sort: pas d'affaires intéressantes, causes épuisantes et rapportant peu, et nous l'attribuions au fait que nous venions de nous installer.

J'ai bondi en découvrant que des consœurs ayant quinze années de barreau derrière elles faisaient le même constat que nous.» Cas après cas, le dossier s'enrichit. Il y a celle qui a fait sa thèse sur la propriété intellectuelle et qui se retrouve vissée au droit de la famille. Les vice-présidentes de tribunaux payées au cachet, à la

demi-journée d'audience, sans treizième salaire, sans vacances. Celles qui ne plaident que dans les petits procès, les grands étant réservés à leurs collègues mâles, même moins expérimentés. Juste avant Noël, les initiatrices décident d'envoyer une lettre à toutes leurs consœurs, qui sont environ 50 sur près de 300 avocats, et de

convoquer une assemblée. La réaction est si immédiate qu'elles comprennent qu'elles ont vu juste. Malgré les fêtes qui approchent, plus de la moitié des avocates répondent sans tarder. La première réunion a lieu en janvier, au café du Lausanne-Sports, pour donner le ton. «J'ai présidé la séance en face des fanions! Quelqu'un a lancé l'idée d'une association, reçue 5 sur 5. Il fallait faire vite, pour être en mesure de présenter des candidates à la séance de l'Ordre des avocats agendée au 15 mars», explique Me Cereghetti.

Hommes admis

Le 8 mars, Journée de la femme comme les protagonistes le constatent après avoir choisi cette date «par hasard», tout est sous toit. L'un des points les plus chauds de la discussion a été de savoir si l'association devait admettre les avocats. Membres soutien, membres passifs? «Nous avons opté pour membres associés, c'était plus sympa.» Le nom de l'association n'a pas été facile non plus à trouver. Avocatess à la barre a finalement été choisi. Un confrère a cru bon de se moquer en disant qu'il allait créer une association qui s'appellerait «Avocatess au bar!»

Les projets d'action sont nombreux. Entre autres: créer un bureau des doléances, faire un état des lieux des discriminations, mais surtout organiser des conférences portant sur des thèmes juridiques variés dans les banques, les entreprises, les chambres de commerces, afin de démontrer de facto leurs compétences. «Nous voulons plus de liberté de choix, quitte à ce que certaines d'entre nous fassent ensuite du droit de la famille par vocation, si elles le désirent», conclut Me Antonella Cereghetti. ■